



El Embajador de España

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée Nationale du Québec
Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Courriel : presidentcabinet@assnat.qc.ca

CIB: PRES. 29/10/2019 13:49	MINISTERIO DE ASUNTOS EXTERIORES
	UNION EUROPEA Y COOPERACION
	EMBAJADA DE ESPAÑA EN OTTAWA
	CANCELERIA
	LI 26/11/2019 12:29 No REG.: 527
	No CARTA 137
	SE

R

Ottawa, le 25 novembre 2019

Monsieur le Président,

En réponse à la motion adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec adressée au Président du Gouvernement *ad interim* et à moi-même, et dont le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération a pris aussi connaissance; permettez-moi de vous envoyer quelques éléments pour une information plus complète et précise des députés de l'Assemblée Nationale du Québec.

L'Espagne a récemment subi un test et une réaffirmation de son système de gouvernement démocratique, alors que notre Cour Suprême a rendu un verdict lors du procès des dirigeants sécessionnistes catalans pour leur participation au processus ayant conduit au référendum illégal de 2017. Ainsi que pour avoir approuvé la Loi sur le Référendum et la Loi sur la transition juridique vers la République, qui définissait des mesures pour l'institutionnalisation du nouvel état indépendant catalan et qui, de fait, abrogeait la Constitution et le Statut d'autonomie de Catalogne alors qu'elle avait été approuvée sans la majorité nécessaire à la réforme du Statut (majorité des deux tiers). Et également pour avoir proclamé la Déclaration unilatérale d'indépendance de la Catalogne au Parlement catalan, adoptée le 27 octobre de 2017 avec les votes favorables de seulement 70 députés sur 135.

74 Stanley Avenue
Ottawa (Ontario), K1M 1P4
E-Mail: emb.ottawa.sec@maec.es
T.: 1(613) 747-2252



El Embajador de España

Jugé avec équité et transparence, le procès a été retransmis en direct et notre système judiciaire indépendant a ainsi mis fin à un épisode de division. Sans tenir compte des faits punis par des décisions judiciaires, un groupe de critiques souhaiterait que le public croie que la Catalogne a été privée de ses droits et libertés communautaires. Pourtant, la réalité du rôle de la Catalogne en Espagne et de son histoire récente reflète un récit très différent.

D'abord et avant tout, la Constitution espagnole reconnaît la Catalogne et les autres régions espagnoles comme des «communautés autonomes» - dotées de droits et d'autorités dont peu de gouvernements régionaux disposent. La Constitution espagnole a été approuvée en 1978 par un référendum de tout le peuple espagnol. Près de 70% des Catalans y ont participé et plus de 90% de ces électeurs ont approuvé la nouvelle constitution. La Constitution garantit à la fois l'autonomie de la Catalogne et protège l'unité de notre nation.

Deuxièmement, des partisans du mouvement sécessionniste ont affirmé que leurs actions étaient fondées sur le désir d'une majorité de Catalans de s'autonomiser. La vérité est que seule une minorité - bien que nombreux - de Catalans soutienne la sécession, ce soutien est progressivement en déclin. Lors des élections régionales catalanes de 2010, 48,7% ont voté en faveur des candidats favorables à la sécession. Lors des élections locales de mai 2019, seul 38,8% des Catalans ont voté pour des partis politiques favorables à la sécession. Il est vraiment inquiétant qu'une minorité veuille imposer ses vues à l'ensemble de la population, affirmant qu'eux et seulement eux représentent les Catalans.

Troisièmement, l'image véhiculée par les détracteurs de l'Espagne est contredite par de nombreux observateurs internationaux respectés, qui affirment sans cesse que l'engagement de son pays en faveur de l'état de droit et des valeurs démocratiques est indéfectible. Selon le rapport *Freedom in the World 2019* de *Freedom House*, l'Espagne a obtenu un 94 sur 100 dans son engagement en faveur des droits politiques et des libertés publiques, équivalent à l'Allemagne et au Royaume-Uni, par exemple. En outre, *The Economist Intelligence Unit's 2018 Democracy Index* a classé l'Espagne parmi les 20 "démocraties complètes" du monde.

Avec la récente décision de la Cour Suprême, l'Espagne a réaffirmé la force de ses institutions démocratiques, de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs instaurée par notre Constitution il y a plus de 40 ans. Notre Cour Suprême a montré, encore une fois, que personne n'est au-dessus de la loi et qu'il n'y a pas de démocratie en dehors de l'état de droit. Ce qui a été jugé sont des conduites punibles, et non des idées ou des idéologies.



El Embajador de España

Le Gouvernement espagnol condamne explicitement et sans ambiguïté la violence. En Catalogne, toutes les forces de police, ont démontré la proportionnalité et la contention nécessaires, dans un contexte de grande violence, comme le reflète le nombre très élevé de fonctionnaires blessés. En plus, la législation espagnole envisage des systèmes efficaces de déclaration et de contrôle permettant d'enquêter sur les excès éventuels.

Nous avons maintenant une occasion importante de soutenir la réconciliation entre et avec tous les Catalans. Notre gouvernement y voit une priorité absolue, persuadé qu'un dialogue de bonne foi dans le cadre de notre Constitution peut faire progresser les aspirations communes de tout notre peuple.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Enrique Ruiz Molero
Ambassadeur d'Espagne